

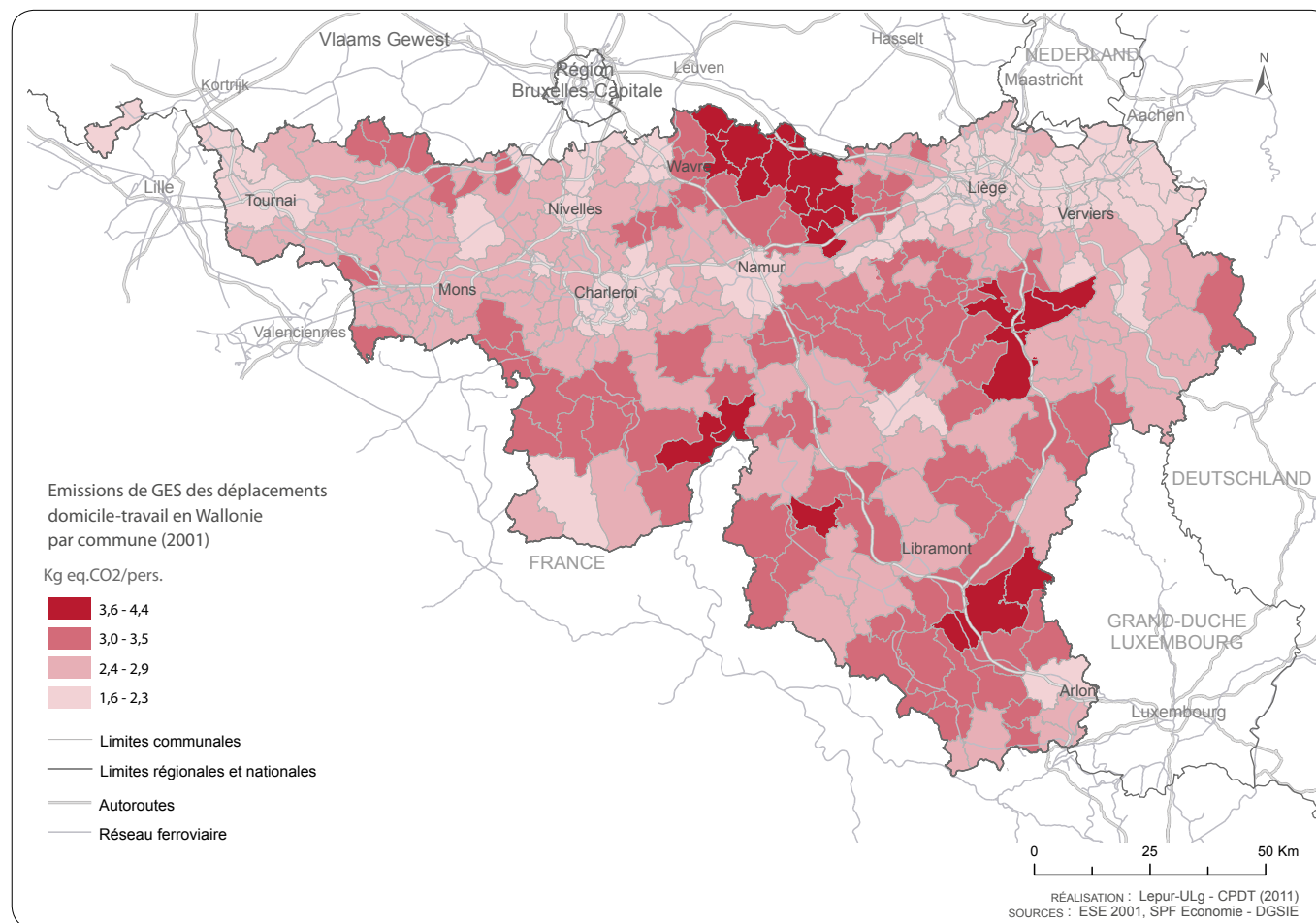
Émissions des GES liées aux déplacements domicile-travail en Wallonie en 2001

Le changement climatique est sans doute très largement lié à l'effet de serre additionnel et donc à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES) liée aux activités humaines. Ces émissions anthropiques de GES (dioxyde de carbone, méthane et oxyde nitreux) ont été amplifiées depuis 1750 avec l'usage croissant de combustibles fossiles (en particulier le charbon, le pétrole, le gaz naturel), les transformations des écosystèmes (notamment par les déforestations) et l'évolution des pratiques agricoles.

Le principal enjeu territorial en lien avec la stratégie d'atténuation du changement climatique est l'adaptation de la structure territoriale wallonne dans une optique de réduction des émissions des GES par la diminution des besoins en mobilité par une meilleure localisation des fonctions (lieux de résidence, de travail, de loisirs,...) sur le territoire et par l'amélioration des performances énergétiques du parc bâti, tant au niveau de chaque bâtiment qu'à l'échelle des tissus bâtis.

Une part importante (48 %) des émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail en Wallonie s'explique par des variables territoriales : proximité à l'emploi, mixité fonctionnelle et densité de population. En 2001, pour ce type de déplacements, les communes (...)

Émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile-travail (2001)



Émissions des GES liées aux déplacements domicile-travail en Wallonie en 2001

Le changement climatique est sans doute très largement lié à l'effet de serre additionnel et donc à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES) liée aux activités humaines. Ces émissions anthropiques de GES (dioxyde de carbone, méthane et oxyde nitreux) ont été amplifiées depuis 1750 avec l'usage croissant de combustibles fossiles (en particulier le charbon, le pétrole, le gaz naturel), les transformations des écosystèmes (notamment par les déforestations) et l'évolution des pratiques agricoles.

Le principal enjeu territorial en lien avec la stratégie d'atténuation du changement climatique est l'adaptation de la structure territoriale wallonne dans une optique de réduction des émissions des GES par la diminution des besoins en mobilité par une meilleure localisation des fonctions (lieux de résidence, de travail, de loisirs,...) sur le territoire et par l'amélioration des performances énergétiques du parc bâti, tant au niveau de chaque bâtiment qu'à l'échelle des tissus bâtis.

Une part importante (48 %) des émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail en Wallonie s'explique par des variables territoriales : proximité à l'emploi, mixité fonctionnelle et densité de population. En 2001, pour ce type de déplacements, les communes les plus peuplées de Wallonie obtiennent de bonnes performances. C'est le cas de l'ancien sillon industriel, ainsi que des pôles secondaires du sud du sillon et du sud-ouest de la périphérie bruxelloise. Les communes qui accusent les moins bonnes performances sont en

général situées dans les espaces « périphériques » ou « ruraux », souvent moins peuplés, comme l'est du Brabant wallon ou la région de Waremme, dépourvus de transports en commun efficaces.

Émissions des GES liées aux déplacements domicile-travail en Wallonie en 2001

Niveau spatial :

Communes

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Les données de l'enquête socio-économique de 2001 fournissent, pour l'ensemble des communes belges, le nombre d'actifs résidents, le nombre de kilomètres qu'ils parcourent et le mode de transport qu'ils utilisent (voiture, moto/scooter, bus/tram/mé debate, train, modes doux).

L'indice est calculé comme étant la moyenne pondérée des émissions de GES par navetteur et par trajet selon la distance parcourue et le mode de transport utilisé.

Les émissions de GES moyennes des différents modes de transport (geq. CO₂/passager-km) sont calculées sur base de données régionale de mobilité.

Deux principaux biais de ces données :

- Les travailleurs qui ne se déplacent pas vers un lieu de travail fixe, ceux qui travaillent à domicile par exemple, ne sont pas pris en compte (environ 15% des travailleurs)
- Les chiffres sur les émissions de GES moyennes ne tiennent pas compte de la variation géographique et temporelle des taux de remplissages des différents modes de transport.

L'indice de performance énergétique des déplacements domicile-travail permet d'évaluer la quantité moyenne

de GES émise lors d'un trajet domicile-travail par entité spatiale considérée en Wallonie.

Méthode de classification :

Manuelle

Sources des données :

- Enquête socio-économique, INS 2001 ; Direction générale Statistique et Information économique, SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie - 2001 (<http://statbel.fgov.be/>) ;
- Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE ; <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques>) - SFP Economie.

Auteurs :

- E. Droeven (ULg-Lepur) - emiliedroeven@ulg.ac.be
- C. van der Kaa (ULg-Lepur) - cvdkaa@ulg.ac.be
- S. Dujardin

Sous la direction de J. Teller (ULg-Lepur).

Voir « Diagnostic territorial de la Wallonie, 2011 », CPDT, partie « Les défis », pages 11 à 50.

Émissions des GES liées aux déplacements domicile-travail en Wallonie

Émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile-travail (2001)

